

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
Nombre de membres présents : **30**  
Nombre de votants : **35**  
Date de convocation : **11/09/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 19 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

### OBJET RAPPORT ANNUEL 2018 SPANC 66

### Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOUSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) – TOURNE (Llauro) – VILA (Oms) – BELLEGARDE (Passa) – PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, FERRER, BATALLER-SCIRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

### Procurations :

N.CRUQ (Fourques) à J.L.PUJOL  
P.MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE  
M.FERRER (Terrats) à A.PUIG  
R.PEREZ (Thuir) à B.BATALLER-SICRE  
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

### Absents:

P.MAURY (Thuir)  
J.AMOUROUX (Tresserre)  
B.COUSOLLE (Trouillas)

**Madame Fathia CHARPENTIER** est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

38/2019

**RAPPORT GENERAL D'ACTIVITES 2018 DU SPANC 66 :**

- VU** les statuts de la Communauté et sa compétence en matière d'assainissement sur le territoire intercommunal,
- VU** les statuts de la Communauté définissant l'adhésion de l'EPCI au SPANC 66 en matière d'assainissement autonome,

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée que, dans le cadre de ses statuts, la Communauté de Communes des Aspres est adhérente au SPANC 66.

Il en **RAPPELLE** les missions, précisant que le SPANC66 a en charge la réalisation des contrôles obligatoires de l'assainissement non collectif pour le compte des communes adhérentes.

Il **EXPOSE** que dans le cadre de son activité, un rapport d'activité annuel est établi par le syndicat, et communiqué, pour leur partie, aux communes concernées.

Il **INFORME** que les organes délibérants des EPCI adhérents, sont tenus de présenter au Conseil Communautaire le rapport global 2018, lequel a été communiqué avec la convocation à la présente séance.

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président  
Après en avoir valablement délibéré  
**A l'UNANIMITE** des membres présents et représentés

**PREND** acte du rapport général d'activités 2018 du SPANC 66.

**DIT** qu'il transmettra la délibération au syndicat dès qu'elle sera exécutoire.

Ainsi Fait et Délibéré à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,  
  
**René OLIVE**